

INTÉGRITÉ



HAUTE AUTORITÉ POUR
LA BONNE GOUVERNANCE

La Newsletter de la Bonne Gouvernance et de la Lutte Contre la Corruption

EXCELLENTE ANNÉE

2025



Dénoncez la corruption

Appel Gratuit 800 800 11



www.habg.ci

SOMMAIRE

Le mot du Président 3

À la une 4

Les activités de la HABG 5

Zoom sur... 25
la lutte contre la corruption
La CENTIF

**Ethique &
Bonne Gouvernance** 30
Présentation fonctionnelle de la HABG

Contacts 38

Le mot du Président

Chers lecteurs,

Je suis heureux de débiter cette nouvelle année avec vous à travers ce troisième numéro de notre newsletter.

L'année 2025 s'annonce comme une opportunité d'aller plus loin, ensemble, dans cette quête d'intégrité, de justice et de transparence.

Je tiens à remercier chaque citoyen, chaque acteur public et privé qui, à sa manière, a contribué à faire avancer la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire. Votre engagement, vos initiatives, et parfois vos sacrifices sont remarquables. C'est grâce à vous que nous faisons des progrès, pas à pas.

En ce début d'année, mes pensées vont aussi vers celles et ceux qui hésitent encore à croire qu'un changement est possible. À vous, je dis : chaque action compte car la bonne gouvernance c'est avant tout un élan collectif, une série de gestes quotidiens qui renforcent la confiance à tous les niveaux.

Cette année, notre mission à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance reste la même, mais notre détermination est plus forte : bâtir un avenir où chacun pourra être fier des valeurs d'éthique et de transparence qui devront guider nos institutions. Nous avons besoin de votre participation active, mais surtout de votre foi en une Côte d'Ivoire meilleure.

Je vous adresse mes vœux les plus sincères pour une année 2025 pleine de paix, de santé, et de progrès.

Excellente année 2025 !

Epiphane Zoro Bi Ballo

À LA UNE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (JILC 2024)

Thème : S'unir aux jeunes contre la corruption : Façonner l'intégrité de demain



**HAUTE AUTORITÉ POUR
LA BONNE GOUVERNANCE**



ONUDC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

**JE SUIS JEUNE,
MA VOIX
COMPTE POUR
L'INTÉGRITÉ ET
CONTRE LA
CORRUPTION!**



Journée internationale de lutte
contre la corruption 2024

09 DÉCEMBRE 2024

**SENSIBILISATION DE 100 JEUNES
BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME
EMPLOI JEUNES, SUR LES RISQUES ET LES
MÉFAITS DE LA CORRUPTION**

MERCREDI 04 DÉCEMBRE 2024

**Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
(Salle de conférence)**

08H

VISITEZ LE SITE POUR PLUS D'INFORMATIONS

SIGNEZ TOUT ACTE DE CORRUPTION

www.habg.ci



800 800 11

www.signalis.habg.ci



Le lundi 9 décembre 2024, l'auditorium de la Primature a accueilli la célébration officielle de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (JILC 2024). Organisée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), le Projet d'Appui aux

Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), cet événement a rassemblé des décideurs, des Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que des acteurs de la société civile.

LES ACTIVITÉS DE LA HABG

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (JILC 2024)

• LE PRÉSIDENT DE LA HABG RÉAFFIRME L'ENGAGEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE LORS DE LA JILCC 2024

Le lundi 9 décembre 2024, l'auditorium de la Primature a accueilli la célébration officielle de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption (JILC 2024). Organisée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF) et le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), cet événement a rassemblé des décideurs, des Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que des acteurs de la société civile.

Dans un discours solennel, le Président de la HABG, M. Épiphane ZORO BI BALLO, a mis en exergue les progrès remarquables réalisés par la Côte d'Ivoire dans la lutte contre la corruption. « **Cette journée nous rappelle que la corruption est un fléau qui menace la stabilité et le développement durable. Sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, des réformes majeures ont été entreprises pour renforcer notre système d'intégrité** », a-t-il déclaré.



Des résultats encourageants et des perspectives ambitieuses

Au cours de la cérémonie, le Président de la HABG a souligné les avancées notables réalisées par la Côte d'Ivoire, qui a progressé à la 87^e place au niveau de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International en 2023 (136^e place en 2013). Avec un score de 40/100, le pays ambitionne d'atteindre celui de 50/100 d'ici 2028, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (2024-2028).

Dans le cadre de cette stratégie, la HABG a formé 100 jeunes bénéficiaires du programme Emploi Jeunes sur les méfaits de la corruption. Ces jeunes, devenus ambassadeurs de l'intégrité, ont reçu des **PASS-INTEGRITÉ**, symboles de leur engagement pour une Côte d'Ivoire plus transparente.

Un appel à l'engagement des jeunes

Placée sous le thème « S'unir aux jeunes contre la corruption : façonner l'intégrité de demain », l'édition 2024 de la JILC a mis un accent particulier sur le rôle central de la jeunesse dans cette lutte. « **Les jeunes, qui représentent plus de 70 % de notre population, sont une force essentielle pour éradiquer**

ce fléau. Leur dynamisme, leur créativité et leur capacité à innover sont des atouts cruciaux », a affirmé le Président Épiphané ZORO BI BALLO.

Il a également salué le soutien des partenaires internationaux et insisté sur l'importance d'une action collective pour construire un avenir exempt de corruption.

Un leadership exemplaire

Le Président de la HABG s'illustre comme un acteur clé de la promotion de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Sous sa direction, l'institution multiplie les actions pour sensibiliser, former et renforcer les mécanismes de lutte contre la corruption.

En conclusion, la JILC 2024 a été une occasion de réaffirmer l'engagement de la Côte d'Ivoire à devenir un modèle de gouvernance en Afrique de l'Ouest. Le Président Épiphané ZORO BI BALLO a lancé un appel à l'unité nationale et à la mobilisation internationale pour éradiquer ce fléau qui entrave le développement.

Un engagement à saluer et à soutenir.



Dans un contexte de lutte accrue contre la corruption, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) se positionne comme un acteur majeur dans la promotion de l'intégrité et la transparence en Côte d'Ivoire. L'institution met en place des initiatives pour responsabiliser les différentes couches socio-économiques de la population, notamment cette année les jeunes, afin de les sensibiliser aux dangers de la corruption.

Le jeudi 5 décembre 2024, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, la HABG a lancé, depuis le Lycée Classique d'Abidjan Cocody, une caravane de sensibilisation, qui a sillonné bon nombre de sites à forte fréquentation par la jeunesse. Ainsi, cette initiative, qui s'est poursuivie dans plusieurs établissements scolaires et universitaires du pays, visait à renforcer la mobilisation des jeunes contre la corruption. En effet, le thème de la Journée 2024, « **S'unir aux jeunes contre la corruption : façonner l'intégrité de demain** », met en lumière l'importance de l'implication des jeunes dans la construction d'un avenir éthique et équitable.

Lors de son intervention, le Président de la HABG, M. Épiphane ZORO BI BALLO a souligné l'importance de cette démarche, rappelant que la jeunesse doit jouer un rôle central dans la prévention de la corruption, un fléau qui freine le développement socio-économique. Il a également félicité les jeunes bénéficiaires du Programme Emploi Jeunes, qui ont suivi une formation intensive sur

les risques et les méfaits de la corruption. Ces derniers ayant reçu à la fin de la caravane, le prestigieux **PASS INTEGRITE**, un certificat symbolisant leur engagement pour l'intégrité.

Les actions de la HABG s'inscrivent dans un cadre global de lutte contre la corruption, en accord avec les engagements pris par la Côte d'Ivoire à l'international. Avec des partenaires comme l'UNESCO et d'autres institutions locales, la HABG œuvre sans relâche pour un environnement plus transparent, où l'intégrité et la bonne gouvernance sont des priorités.

Au-delà de la sensibilisation, la HABG mène également des actions concrètes pour renforcer la transparence et l'éthique dans les institutions publiques et privées. À travers des formations, des conférences et des campagnes de sensibilisation, elle cherche à éradiquer la corruption, à promouvoir la bonne gouvernance et à encourager des pratiques éthiques dans tous les secteurs de la société.

Ainsi, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, sous la direction de son Président, continue de jouer un rôle déterminant dans la construction d'une Côte d'Ivoire plus juste et plus intègre. Grâce à des actions comme cette caravane de sensibilisation, l'institution entend former une nouvelle génération d'acteurs publics et privés résolument engagés dans la lutte contre la corruption



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE EN COTE D'IVOIRE : LA HABG EN MISSION D'IMMERSION EN FRANCE

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphane ZORO BI BALLO, a conduit une délégation ivoirienne en mission d'étude en France du 13 au 19 octobre 2024. Cette mission stratégique s'inscrit dans le cadre des efforts de la Côte d'Ivoire pour renforcer la transparence et la lutte contre la corruption, avec le soutien du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PAGOF2).

La délégation de la HABG a rencontré des institutions françaises spécialisées dans la gouvernance, notamment la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et l'Agence Française Anticorruption (AFA). Cette visite visait à s'inspirer du modèle français de gestion des déclarations de patrimoine, un élément clé pour assurer la transparence dans la gestion des biens des agents publics. Les discussions ont permis également de jeter les bases d'une coopération renforcée entre la HABG et ses homologues français, avec la signature d'un protocole d'accord pour formaliser cette collaboration.

La Côte d'Ivoire, qui a enregistré un taux de déclaration de patrimoine d'environ 84 % depuis le lancement de cette initiative en 2015, fait encore face à plusieurs défis. Ceux-ci incluent l'identification précise des assujettis et la modernisation des systèmes de collecte et de gestion des informations. À travers cette immersion, la HABG entend adopter des technologies de dématérialisation comme celles utilisées en France via la plateforme ADEL, afin d'améliorer l'efficacité des procédures et de faciliter le traitement des données recueillies.

Cette mission reflète la volonté des autorités ivoiriennes d'améliorer la gouvernance et de lutter contre l'enrichissement illicite, tout en renforçant les liens avec des partenaires internationaux clés comme la France.



• PRÉSENTATION DE LA HABG À L'AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE EN FRANCE

Dans le cadre de sa mission en France, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphané ZORO BI BALLO, a présenté le mercredi 16 octobre 2024, à l'Ambassade de Côte d'Ivoire, les missions et actions de l'institution qu'il dirige.

Cette rencontre stratégique s'inscrit dans les activités du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert; un programme visant à promouvoir la transparence et l'accès des citoyens à l'information.

Accueilli par l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, S.E.M Maurice BANDAMA, le Président M. Épiphané ZORO BI BALLO a rappelé l'importance de la lutte contre la corruption et celle de la promotion de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Il a souligné l'engagement de l'institution qu'il dirige à œuvrer pour un meilleur avenir des générations futures, en posant les bases d'un héritage de transparence et d'intégrité.

Lors de sa présentation, le Président M. Épiphané ZORO BI BALLO a abordé plusieurs aspects fondamentaux liés à la gouvernance et à la lutte contre la corruption. Il a notamment détaillé le **dispositif national anti-corruption, les résultats clés attendus pour la fin de l'année 2024**, ainsi que les **grands projets** en cours, axés sur le renforcement des pratiques de gouvernance. Il a également présenté le **cadre juridique de prévention et de lutte contre la corruption, les missions**

principales de la HABG, ainsi que les **organes de gouvernance** de l'institution. Un accent particulier a été mis sur le processus de **déclaration de patrimoine**, un mécanisme central pour assurer la transparence dans la gestion publique.

En fin de présentation, M. Épiphané ZORO BI BALLO a encouragé tous les citoyens de la diaspora à contribuer activement à la lutte contre la corruption en rappelant l'importance de signaler tout acte suspect via le numéro vert de dénonciation, le **800 800 11**.

Après cette présentation, une session d'échanges a eu lieu avec les compatriotes ivoiriens présents. Cette opportunité a permis au Président de répondre à leurs questions et d'approfondir les discussions sur les défis et les perspectives de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Il a réaffirmé l'engagement de la HABG à bâtir un avenir où l'intégrité et la transparence seront des valeurs incontournables, en encourageant une coopération active de la diaspora ivoirienne dans ce combat pour une gouvernance plus juste et équitable.

Le Président a également exprimé sa gratitude à **Expertise France**, représentée par Madame Nicole NKOA, pour son soutien technique dans le cadre du programme d'appui au Gouvernement Ouvert, essentiel pour instaurer plus de transparence et favoriser l'accès à l'information publique.



• RENCONTRES STRATÉGIQUES DU PRÉSIDENT DE LA HABG À L'UNESCO : ETHIQUE DANS LE SPORT ET GOUVERNANCE EN CÔTE D'IVOIRE

Le mercredi 16 octobre 2024, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphané ZORO BI BALLO, a eu deux rencontres stratégiques au siège de l'UNESCO, à Paris. Celles-ci ont marqué une étape clé dans la collaboration entre la HABG et l'UNESCO. Elles visaient à renforcer l'éthique et l'intégrité en Côte d'Ivoire, en particulier à travers des initiatives destinées à la jeunesse.

Lors d'une première séance de travail avec M. Marcelin DALLY, Secrétaire Exécutif de la Convention Internationale contre le dopage dans le sport, le Président Épiphané ZORO BI BALLO a mis en avant le rôle crucial des **camps d'intégrité**, un programme phare de la HABG. Ces camps visent à former et sensibiliser les jeunes aux valeurs d'éthique, de transparence et de responsabilité, en s'appuyant sur des activités sportives. Le projet, élaboré en partenariat avec l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et bénéficiant de l'appui technique de l'UNESCO, ambitionne d'éduquer les générations futures et

de leur inculquer les principes d'une gouvernance saine.

Les camps d'intégrité auront ainsi pour objectif principal de préparer les jeunes à devenir des leaders intègres et responsables, capables de promouvoir la transparence dans tous les secteurs. En complément de cette formation, les participants se verront attribuer des PASS INTEGRITE, attestant de leur engagement à respecter les principes de bonne gouvernance.

Lors de la seconde rencontre, M. Épiphané ZORO BI BALLO et M. Firmin E. MATOKO, Directeur Général Adjoint pour l'Afrique de l'UNESCO, ont abordé la formalisation du projet des camps d'intégrité, qui sera déployée à l'échelle nationale. Ce programme pourrait également servir de modèle pour d'autres pays dans le cadre d'une coopération renforcée avec l'UNESCO.

Ces échanges s'inscrivent dans la vision de la HABG de promouvoir des initiatives durables de bonne gouvernance dès le plus jeune âge, et contribuer à l'émergence d'une société plus intègre et responsable en Côte d'Ivoire. L'introduction prochaine du PASS INTEGRITE dans le cadre de la création de l'Académie de Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption souligne également la volonté de la HABG d'instaurer un standard élevé d'éthique pour les fonctionnaires candidats à des postes de responsabilité.



• SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE ENTRE LA HABG ET L'AGENCE FRANÇAISE ANTI-CORRUPTION



Le vendredi 18 octobre 2024, au siège de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à Paris, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Epiphane ZORO BI BALLO, a signé un Memorandum of Understanding (MoU) avec l'AFA. Cet accord marque le renforcement de la coopération entre les deux institutions dans le cadre de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Au cours de la cérémonie, le Président Epiphane ZORO BI BALLO a souligné l'importance de ce partenariat dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, adoptée par la Côte d'Ivoire en juin 2024. Ce MoU permettra d'échanger de bonnes pratiques et de renforcer les dispositifs de conformité au sein des entreprises publiques et privées, ainsi que dans les collectivités territoriales et l'administration centrale. L'objectif est de rendre les institutions plus performantes et attractives pour les investissements internationaux.

Isabelle JEGUZO, Directrice de l'AFA, s'est réjouie de cet accord, affirmant que la coopération entre la France et la Côte d'Ivoire dans la lutte contre les atteintes à la probité est plus que jamais essentielle. Elle a souligné l'engagement des deux autorités à travailler ensemble pour renforcer les mécanismes d'intégrité tant dans le secteur public que privé.

L'ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, S.E.M Maurice BANDAMA, a assisté à la signature de ce partenariat stratégique.

Ce MoU représente une étape clé dans le renforcement des capacités des deux pays à lutter efficacement contre la corruption.

LES ACTIVITÉS DE LA HABG

LE DIRECTEUR DE CABINET DE LA HABG ELU MEMBRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'ACADEMIE INTERNATIONALE DE LUTTE ANTI-CORRUPTION (IACA) A VIENNE

Lors de la 13e session de l'Assemblée des États Parties de l'Académie Internationale de Lutte Anti-Corruption (IACA) qui s'est tenue à Vienne en Autriche le 30 octobre 2024, le Professeur Monnet Benoît Patrick GBAKOU, Directeur de cabinet du Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), a été élu membre du prestigieux Conseil des Gouverneurs de l'IACA. Cette nomination marque une avancée majeure pour la Côte d'Ivoire dans sa lutte contre la corruption et confirme son engagement au sein des instances internationales de gouvernance.

Cette élection rejaillit comme une reconnaissance du travail acharné et du dévouement du Président de la HABG, M. Épiphané ZORO BI BALLO, dont le dynamisme et la vision pour une administration transparente et efficace ont été déterminants. Sous sa présidence, la Côte d'Ivoire s'est imposée comme un acteur incontournable dans la lutte contre la corruption, non seulement sur le continent africain mais aussi sur la scène mondiale.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

JOURNEES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE

Le jeudi 31 octobre 2024, au Sofitel Hôtel Ivoire, s'est déroulée la cérémonie d'ouverture des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République (JPOIR) de Côte d'Ivoire, en présence du Vice-Président M. Tiémoko MEYLIET KONE. Cet événement, organisé par le Haut Représentant du Président de la République, vise à rapprocher les institutions des citoyens et à vulgariser leurs missions et leurs attributions.

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphané ZORO BI BALLO, accompagné du Secrétaire Général, des membres du Conseil, et du Cabinet, ainsi que des directeurs et chefs de service de la HABG, a accueilli la délégation conduite par le Vice-Président au stand de l'institution. Il a présenté les missions de la HABG, telles que la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, tout en répondant aux questions des visiteurs.



Cet échange direct a permis au grand public de mieux comprendre le rôle et les actions de l'institution en faveur de l'intégrité publique et de la transparence.

Ces Journées Portes Ouvertes, ont offert ainsi un espace d'échanges privilégié pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la bonne gouvernance et à l'engagement de l'État en faveur de la transparence.



• LA HABG S'ENGAGE POUR UNE CÔTE D'IVOIRE INTÈGRE

Au cours des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République, s'est tenu un panel de haut niveau sur le thème : « **L'apport de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption dans le rayonnement de la Côte d'Ivoire** ». M. ACHIAOU Jacques III, Directeur de la Sensibilisation et de l'Éducation de la HABG, a représenté l'institution.

Ce panel a été rehaussé par la présence de M. Oumar DOH DIAMOUTENE, Secrétaire Général de la HABG et de celle des membres du Conseil de l'institution. Ces échanges ont permis d'explorer les actions et perspectives de la HABG pour renforcer l'intégrité dans le pays. M. ACHIAOU Jacques III a mis en lumière les axes stratégiques que la HABG comptait développer dans les mois et années à venir :



- L'Adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption : un cadre stratégique pour guider les efforts nationaux.
- Le renforcement du dispositif institutionnel : un appui renforcé pour prévenir et réprimer efficacement la corruption.
- L'amélioration continue des indices de gouvernance, afin d'accroître la transparence et l'efficacité dans les institutions publiques.
- L'élaboration d'un référentiel de conformité anticorruption pour fournir aux organisations un cadre clair pour la lutte contre la corruption.

- Le déploiement d'outils anticorruption : Introduction de mécanismes modernes pour détecter et prévenir les infractions.
- Un important mécanisme de protection des lanceurs d'alerte : afin d'encourager les dénonciations et protéger ceux qui osent signaler les pratiques frauduleuses.

Cet événement a permis à la HABG de réaffirmer son engagement pour une Côte d'Ivoire plus transparente et plus intègre, tout en soulignant l'importance de la mobilisation citoyenne pour éradiquer la corruption.

LES ACTIVITÉS DE LA HABG

RENCONTRE ENTRE LA HABG ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



Le jeudi 14 novembre 2024, s'est tenue une réunion importante à la salle de conférence de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG). Cette rencontre avait pour objectif la préparation d'un projet d'appui institutionnel dans le domaine de la gouvernance économique financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la période 2024-2028. Présidée par le Secrétaire Général de la HABG, M. Oumar DOH DIAMOUTENE, représentant le Président de la HABG, M. Epiphane ZORO BI BALLO, cette séance de travail a vu la participation d'une délégation de la Banque Africaine de Développement (BAD), conduite par M. Alain EKPO, Chef de la Gouvernance au sein de la BAD accompagné par M. Aboubakar CISSE, Conseiller Technique du Ministre de l'Economie du Plan et du Développement. Ce fût l'occasion pour le Secrétaire Général de présenter les documents stratégiques de la HABG ainsi que les actions et les réformes qu'elle compte mener pour les années à venir.

Cette collaboration marque une étape importante dans le renforcement de la gouvernance économique en Côte d'Ivoire.

Ensemble, œuvrons pour une gestion transparente et efficace au service de tous.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE SE DOTE D'UN OUTIL STRATEGIQUE POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Le lundi 18 novembre 2024, au cabinet de Madame la Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Désirée OULOTO, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphane ZORO BI BALLO a conduit une délégation pour une présentation majeure : celle de **L'Académie de Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption**.

Cette initiative novatrice se positionne comme un pilier stratégique pour renforcer la transparence, promouvoir l'éthique et consolider les bases du développement durable en Côte d'Ivoire.



Une vision ambitieuse et des objectifs clairs

L'Académie repose sur une conviction forte : pour bâtir une société juste et équitable, il est impératif de disposer d'institutions solides et responsables. Elle ambitionne :

- D'Améliorer l'efficacité des institutions publiques ;
- De Réduire significativement les pratiques corruptives ;
- De Renforcer la confiance des citoyens et des partenaires internationaux dans la gestion des affaires publiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'Académie mise sur des formations pointues, la sensibilisation et le développement des compétences. Elle entend outiller des acteurs clés pour qu'ils incarnent et appliquent les principes de bonne gouvernance et d'éthique.

Cinq cibles prioritaires

L'Académie s'adresse :

- Aux agents publics, pour en faire des modèles d'intégrité dans l'administration ;
- Aux élus locaux et aux agents des collectivités territoriales, afin de garantir une gestion transparente et efficace des services publics de proximité ;
- Aux dirigeants d'entreprises privées, pour intégrer l'éthique dans le milieu des affaires ;
- Aux leaders de la société civile, qui jouent un rôle clé dans le plaidoyer pour une meilleure gouvernance ;
- Aux médias, relais incontournables pour sensibiliser et informer les populations.

Une collaboration pour un avenir prometteur

Madame la Ministre d'Etat, Anne Désirée OULOTO a exprimé son enthousiasme face à cette initiative et a assuré de son soutien indéfectible. Selon la Ministre, l'Académie est une réponse concrète aux aspirations de son ministère en matière de modernisation de l'administration et de transparence.

Elle a salué l'engagement de la HABG, qui œuvre à écrire une nouvelle page pour la Côte d'Ivoire, une page où la bonne gouvernance, l'éthique et la justice sociale deviennent des réalités partagées.

Ensemble, la HABG et le ministère réaffirment leur volonté commune de bâtir un État crédible, où la lutte contre la corruption devient un moteur de développement durable et de prospérité pour tous.

LES ACTIVITÉS DE LA HABG

OUVERTURE DE L'ATELIER NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le mercredi 20 novembre 2024, à Grand-Bassam, s'est tenue la cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation de l'avant-projet du Programme National de Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLC 2024-2028).

Présidée par M. Oumar DOH DIAMOUTENE, Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), représentant le Président de la HABG, M. Epiphane ZORO BI BALLO, la cérémonie a marqué un tournant clé dans l'opérationnalisation de la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.

Dans son discours, M. DIAMOUTENE a salué les Partenaires Techniques et Financiers, tels que la Banque Africaine de Développement, la Coopération Allemande, la Banque Mondiale, et Expertise France, pour leur appui constant. Il a également rappelé l'engagement du Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, en faveur de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des affaires publiques.

L'atelier s'est déroulé jusqu'au 22 novembre et visait à valider le document de base du Programme National et à renforcer l'implication des acteurs clés de l'écosystème anti-corruption. Les travaux se sont articulés autour de thématiques telles que la prévention, le contrôle citoyen, les investigations, et la coordination des actions.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

FORUM DE L'IMAGE ET DE LA REPUTATION EDITION FINANCE (FIREP 2024) : LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG) AU CŒUR DES DEBATS SUR LA REPUTATION ET L'ETHIQUE FINANCIERE

Le jeudi 21 novembre 2024, la Salle des Fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire a accueilli la première édition du Forum de l'Image et de la Réputation édition Finance (FIREP 2024), organisée par le Cabinet Charisma, et placée sous le thème « **La finance face au risque réputationnel** ». Cet événement d'envergure a réuni des acteurs clés du secteur de la finance, de la communication, des experts en gouvernance et des promoteurs des valeurs éthiques.

Présidée par le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. Épiphané ZORO BI BALLO, cette première édition a mis en lumière l'importance de l'éthique et de la bonne gouvernance dans le secteur privé et plus particulièrement, celui de la finance.



Dans son allocution, le Président de la HABG a souligné que :

« La réputation est bien plus qu'un simple atout ; elle reflète la crédibilité, l'intégrité et la capacité des institutions à inspirer confiance. »

La HABG au cœur des panels

Le Secrétaire Général de la HABG, M. Oumar DOH DIAMOUTENE, a représenté l'institution avec brio en intervenant à l'ouverture, lors de la discussion sur l'Éthique et la Bonne Gouvernance dans le secteur de la finance, face à Monsieur Stanislas ZEZE, PDG de Bloomfield Investment Corporation et modérée par le Journaliste économique et présentateur, Stéphane TCHRIFFO.

Sa présentation a exposé le rôle des cadres juridiques et institutionnels dans la prévention des scandales financiers, tout en mettant en avant les actions concrètes menées par la HABG pour promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques.



Un forum riche en échanges

Le forum de l'image et la réputation a également été marqué par le lancement du **Prix de l'Éthique** dans la Finance, une initiative portée par Mme Cynthia WODIE, Fondatrice du FIREP et Directrice Générale du Cabinet Charisma, pour récompenser les entreprises et institutions qui intègrent l'éthique et la réputation au cœur de leurs pratiques. Le Jury du Prix de l'Éthique présidé par M. Stanislas ZEZE, est composé entre autres de M. ACHIAOU Jacques III, Directeur de la Sensibilisation et l'Éducation à la HABG, de Mme Kady FADIKA COULIBALY, DG de Hudson et Cie, et de Mme Edith BROU BLEU, Experte en Médias Sociaux.



Le jury du Prix de l'Éthique

Engagement renouvelé pour une finance responsable

Le Président de la HABG a clôturé son intervention en appelant à une collaboration renforcée entre les acteurs du secteur financier et les institutions de gouvernance :

« Ce forum marque un tournant dans nos efforts pour bâtir une finance responsable et vertueuse. L'éthique n'est pas qu'un idéal, c'est une nécessité pour l'avenir de nos économies. » A-t-il déclaré.

Avec cette première édition réussie, le FIREP s'impose comme un rendez-vous incontournable pour les leaders du secteur financier, les experts en gouvernance et les décideurs engagés pour une finance durable et éthique.



www.forumimagereputation.com



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

PROCESSUS DE DECLARATION DE PATRIMOINE DANS LE N'ZI : LA HABG PLUS PRES DES ASSUJETTIS

Dimbokro, le 25 novembre 2024, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a lancé une mission spéciale de sensibilisation et d'enregistrement des déclarations de patrimoine, dans la région du N'ZI. Cette initiative, supervisée par le Directeur du traitement des déclarations de patrimoine, M. Désiré DAGO DJIRIGA, traduit la volonté du Président de la HABG, M. Épiphane ZORO BI BALLO, de rapprocher ses services des fonctionnaires et agents publics en province.

L'opération a été lancée dans la salle de conférence de la préfecture de Dimbokro, et elle visait à faciliter l'accomplissement de cette obligation constitutionnelle, tout en renforçant la transparence dans la gestion des biens publics. « **La déclaration de patrimoine est un instrument clé de prévention contre la corruption et les abus. Elle permet de distinguer clairement les biens privés de ceux de l'État** », a expliqué M. Désiré DAGO DJIRIGA.

Représentant le préfet de la région du N'ZI, le Secrétaire Général de la préfecture, M. Moïse ABOA, a salué cette initiative. Il a insisté sur le caractère républicain de cette démarche, qui contribue à la bonne gouvernance et à l'intégrité des agents publics. Il a encouragé les assujettis, notamment les responsables administratifs, les élus locaux et les magistrats, à répondre favorablement à cet appel.

La mission, qui s'est tenue les 25 et 26 novembre à Dimbokro, a poursuivi son déploiement dans les régions de l'Iffou et du Moronou. À travers cette initiative, la HABG réaffirme son engagement à rendre accessibles ses services et à accompagner les agents publics dans l'accomplissement de leurs obligations légales.

Pour les retardataires, les déclarations de patrimoine devront être effectuées au siège de la HABG à Abidjan, sous peine des sanctions prévues par la loi.

Cette campagne marque un pas significatif dans le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : PRESENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA 2^{ÈME} RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OCI

La Côte d'Ivoire marque un pas décisif dans la lutte contre la corruption avec la participation de M. Épiphané ZORO BI BALLO, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), à la 2^{ème} Réunion Ministérielle des Autorités d'Application de la Loi Anti-Corruption des États Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI).

Cet événement qui s'est tenu le 26 Novembre 2024 à Doha, sous la présidence de SEM Hamad BEN NASSER AL MISNAD, a été rythmé par quatre moments clés :

- Les cérémonies d'ouverture et de clôture, avec les discours de SEM Mazen BIN IBRAHIM AL KAHMOOS, Président de l'Autorité Anti-Corruption d'Arabie Saoudite, et SE Hussein IBRAHIM TAHA, Secrétaire Général de l'OCI.
- L'adoption de résolutions importantes, incluant la Convention de Makkah Al Mukarramah.
- Les allocutions des délégations, notamment celle du Président Épiphané ZORO BI BALLO.
- Les échanges stratégiques pour renforcer les mécanismes anti-corruption.

Dans son discours, M. Épiphané ZORO BI BALLO a rappelé l'engagement ferme de la Côte d'Ivoire à combattre ce fléau, en mettant en avant des initiatives nationales telles que la création d'une Académie de Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-Corruption, prévue pour février 2025, et l'élaboration d'un Indice National de Gouvernance.

« La lutte contre la corruption est un combat global qui exige une coopération internationale renforcée. La Côte d'Ivoire reste résolue à agir aux côtés des États membres de l'OCI pour promouvoir la transparence, l'intégrité et la justice » a-t-il déclaré.



• **Le Président de la HABG Renforce la Coopération Anti-Corruption lors de la Deuxième Réunion Ministérielle de l'OCI au Qatar.**

Outre les interventions, Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, M. Épiphané ZORO BI BALLO a été reçu en audience par la doyenne de l'Académie Internationale de Lutte contre la Corruption (IACA), le Professeur Slagjana TASEVA. Cette rencontre a abouti à un accord pour un projet conjoint visant à faire de l'Académie Ivoirienne de Lutte contre la Corruption, une plateforme régionale d'éducation et de formation en matière de bonne gouvernance.

M. Épiphané ZORO BI BALLO a également été reçu en audience par SEM Hamad BEN NASSER AL MISNAD, Président de l'Autorité de contrôle et de transparence du Qatar (ACTA) et Président de la réunion ministérielle. Cette rencontre a été l'occasion de discussions stratégiques visant à renforcer la coopération entre les deux pays et à promouvoir des réformes innovantes dans la lutte contre la corruption.

Des Echanges Stratégiques pour l'Avenir

Parmi les points clés abordés :

- Le lancement de l'Académie de Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-corruption en 2025 : Cette initiative visera à former les cadres et agents publics aux normes internationales en matière de transparence et d'éthique.

- La coopération technique et institutionnelle : Un partenariat avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption et l'ACTA pour le partage d'expériences et l'adoption d'outils numériques performants.

- Le renforcement de l'intégrité et de la probité : L'amélioration des mécanismes de contrôle administratif et économique en Côte d'Ivoire à partir des bonnes pratiques mises en œuvre au Qatar.

- Le soutien aux instances judiciaires : La collaboration pour le renforcement des capacités des institutions judiciaires en charge de la répression des infractions liées à la corruption.

Un Partenariat Prometteur.

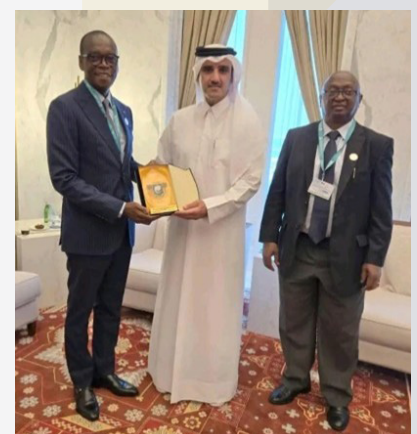
Le Président Épiphané ZORO BI BALLO a salué le modèle qatarien en matière de lutte contre la corruption, particulièrement son utilisation d'outils technologiques pour garantir la transparence au sein de l'administration publique et dans la vie économique. Il a également invité officiellement son homologue qatari en Côte d'Ivoire pour inaugurer l'académie ivoirienne et approfondir la coopération bilatérale.

« Cette rencontre illustre notre détermination à renforcer la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire et à tirer parti des meilleures pratiques internationales pour lutter efficacement contre la corruption », a déclaré le Président Épiphané ZORO BI BALLO à l'issue de la réunion.

Une Mission Internationale au Service de la Transparence

La participation de la Côte d'Ivoire à cette réunion ministérielle s'inscrivait dans une stratégie globale visant à améliorer son indice de perception de la corruption et à consolider sa position comme modèle de bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest.

Grâce aux efforts de la HABG et à l'engagement de son Président, le pays bénéficie d'un rayonnement international croissant dans le domaine de la lutte contre la corruption, avec des actions concrètes et des partenariats stratégiques pour renforcer les institutions publiques et promouvoir une gouvernance exemplaire.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME : LA HABG ENGAGÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE



Le Mercredi 27 novembre 2024, la représentation diplomatique de la CEDEAO a accueilli une série de conférences publiques annuelles organisées par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Cet événement, consacré aux régimes de Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en Afrique de l'Ouest, a vu la participation active de plusieurs institutions, dont la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG).

Représentant le Président de la HABG, M. Épiphane ZORO BI BALLO, Madame Fatoumata BAH, Directrice des Investigations et Poursuites (DIP) Par Intérim, a animé une conférence autour du thème : **«L'impact des crimes économiques et financiers sur le développement régional et la voie à suivre.»**

Dans son intervention, Madame Fatoumata BAH a mis en lumière les effets néfastes des crimes économiques, tels que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sur la stabilité économique, la bonne gouvernance et le développement des États Ouest-Africains. Elle a souligné que ces pratiques compromettaient non seulement les efforts de développement, mais fragilisaient également les institutions publiques et privées, augmentant les inégalités sociales en sapant la confiance des citoyens envers leurs institutions.

Elle a ensuite abordé la nécessité d'une coopération régionale accrue et d'un renforcement des ca-

pacités institutionnelles pour lutter efficacement contre ces crimes. Selon elle, la voie à suivre passe par :

- L'harmonisation des cadres légaux pour renforcer la répression des crimes économiques ;
- L'amélioration des mécanismes de détection et de poursuite grâce à l'utilisation de technologies avancées et à la formation des agents ;
- La sensibilisation des acteurs économiques et des citoyens, afin de promouvoir une culture de transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources.

Madame BAH a également rappelé le rôle clé de la HABG dans cette lutte, à travers ses missions de prévention, de contrôle et de répression des pratiques contraires à la bonne gouvernance. Elle a encouragé une synergie entre les États membres du GIABA et les institutions nationales pour relever ensemble les défis de la LBC/FT dans la sous-région.

Cet événement a rassemblé experts, représentants d'institutions, chercheurs et étudiants, tous unis pour un objectif commun : bâtir un environnement économique stable et sûr, propice au développement durable.

La participation de la HABG à cette conférence illustre une fois de plus son engagement à promouvoir une gouvernance exemplaire en Côte d'Ivoire et à contribuer activement aux efforts régionaux de lutte contre les crimes économiques et financiers.



LES ACTIVITÉS DE LA HABG

LE PRÉSIDENT DE LA HABG ECLAIRE SUR LES ENJEUX DE LA CONFORMITÉ LORS DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ORGANISÉE PAR AFRICA GLOBAL LOGISTICS



Le mercredi 11 décembre 2024, à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) est intervenu lors d'une conférence organisée par Africa Global Logistics (AGL) à l'hôtel Pullman au Plateau.

Cette rencontre, placée sous le thème « **La gestion des tiers** », a rassemblé des experts, des décideurs publics et privés, et des représentants d'institutions internationales pour discuter des enjeux de la transparence et de la lutte contre la corruption.

Dans une intervention riche et documentée, le Président de la HABG a mis en avant :

- Les missions et les résultats de la HABG, marquant l'engagement de l'institution dans la prévention et la répression des pratiques de corruption ;
- L'évaluation du système d'intégrité de la Côte d'Ivoire, qui souligne les progrès accomplis grâce à des réformes structurelles et des actions coordonnées ;
- Le cadre juridique et les piliers de la conformité anti-corruption, notamment la cartographie des risques, les politiques internes, et les dispositifs de contrôle ;
- Les enjeux de la coopération internationale, illus-

trés par des accords stratégiques, tels que le protocole signé avec l'Agence Française Anticorruption (AFA).

En s'appuyant sur des études de cas de grandes entreprises mondiales comme Airbus et Lafarge, le Président a mis en lumière les défis que rencontre le secteur privé face aux exigences de conformité. Il a également insisté sur la nécessité pour les entreprises de développer des outils solides pour identifier et prévenir les risques de corruption dans leurs interactions avec les tiers.

Le Président de la HABG a profité de cette tribune pour appeler à une collaboration renforcée entre le secteur public et le secteur privé. Il a rappelé les ambitions de la HABG, notamment la mise en place d'une Académie de Bonne Gouvernance et de Leadership Anti-Corruption, l'élaboration d'un Indice National de Gouvernance, et la réalisation d'une Enquête Nationale sur la perception de la corruption.

Les discussions qui ont suivi la présentation ont permis de recueillir des suggestions et d'explorer des pistes concrètes pour améliorer la conformité et promouvoir une culture de l'intégrité.

L'événement, salué par les participants, a témoigné de la volonté commune des acteurs publics et privés d'unir leurs forces pour bâtir une Côte d'Ivoire plus intègre et exemplaire.



ZOOM SUR...

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA CENTIF



Cellule Nationale de Traitement
des Informations Financières

Présentation

La CENTIF-CI est la Cellule de Renseignements Financiers (CRF) de la Côte d'Ivoire.

Elle a été instituée par le décret N° 2006-261 du 09 août 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la CENTIF-CI.

C'est une CRF de type administratif, qui participe à la protection de l'économie nationale et concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce service administratif, service à compétence nationale est placé sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances.

La CENTIF-CI est composée de six membres nommés par décret pris en conseil des Ministres :

- Elle est présidée par un haut fonctionnaire issu, soit de la direction des Douanes, soit de la direction du Trésor, soit de la direction des Impôts, ayant rang de Directeur d'Administration Centrale, détaché par le Ministère en charge des Finances.
- Un magistrat spécialisé dans les questions financières, détaché par le Ministère en charge de la Justice et des Droits de l'homme.

- Un haut fonctionnaire de la Police Judiciaire, détaché par le Ministère en charge de la Sécurité.
- Un représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), assurant le secrétariat.
- Un Chargé d'Enquêtes, Inspecteur des Services des Douanes, détaché par le Ministère en charge des finances.
- Un Chargé d'Enquêtes, Officier de Police Judiciaire, détaché par le Ministère en charge de la sécurité.

La CENTIF-CI est dotée d'une autonomie financière, ainsi que d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de ses attributions.

Les membres, les correspondants et le personnel sont soumis à une stricte obligation de confidentialité.

Outre les six membres nommés par décret, la CENTIF-CI est composée d'analystes, d'enquêteurs, d'informaticiens, d'ingénieurs statisticiens, d'économistes, de financiers et de juristes.

Dans l'exercice de ses attributions, la CENTIF-CI peut recourir à des correspondants nommés par arrêté au sein des services institutionnels

(Police, Gendarmerie, Douanes, Justice et tout autre Service dont le concours est jugé nécessaire dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux).

La Cellule est au cœur du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De par son po-

sitionnement stratégique, la CENTIF-CI assure l'interface entre les professionnels assujettis, les autorités de contrôle d'une part (volet préventif), et d'autre part, les autorités de poursuite que sont les autorités de Police Judiciaire et la Justice (volet répressif).

Présentation

La CENTIF-CI a pour mission de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Le service participe à la préservation et au développement de circuits financiers sains ainsi qu'à une meilleure régulation de l'économie.

A ce titre, elle analyse, traite, exploite et diffuse les informations issues d'opérations financières atypiques transmises par les professions assujetties à loi sous la forme de déclaration de soupçon.

Ces déclarations, analysées par nos analystes financiers, font l'objet, le cas échéant, d'investigations complémentaires et peuvent conduire la CENTIF-CI à transmettre un rapport d'enquête au procureur de la République.

Par ailleurs :

- Elle reçoit toutes autres informations utiles à l'accomplissement de ses missions, notamment, celles communiquées par les autorités de contrôle ou de supervision, les assujettis et les officiers de police judiciaire.
- Elle effectue ou fait réaliser des études sur l'évolution des techniques spécifiques utilisées aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Côte d'Ivoire (Typologie).

- Elle procède à l'évaluation des déclarations recueillies et élabore des rapports périodiques qui analysent l'évolution des techniques et des activités de LBC/FT au plan national et international.

- Elle émet des avis d'orientation stratégique sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle propose les réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- Elle participe aux exercices de typologie, d'auto-évaluation ou d'évaluation mutuelle du pays dans le domaine de LBC/FT.

D'autres missions lui sont assignés, notamment la formation et la sensibilisation en direction des assujettis.

Prérogatives et obligations

Afin de remplir sa mission de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la CENTIF-CI dispose de pouvoirs strictement encadrés par la loi.

Prérogatives

- Structure à compétence nationale

La CENTIF-CI est la seule structure habilitée à recevoir les déclarations de soupçon.

- Inopposabilité du secret professionnel

Le secret professionnel ne peut être invoqué par les assujettis pour refuser de fournir les informations à la CENTIF-CI ou de procéder aux déclarations de soupçon.

- Droit d'opposition à l'exécution d'une opération

La CENTIF-CI, peut, sur la base d'informations graves, concordantes et fiables en sa possession, faire opposition à l'exécution d'une opération pour une durée maximale de 48 heures.

- Droit de communication étendu

La CENTIF-CI peut demander des renseignements complémentaires auprès du déclarant, ainsi qu'à toute autorité publique ou autorité de contrôle.

- Saisine de la justice

Lorsque les opérations mettent en évidence des faits susceptibles de constituer l'infraction de blanchiment de capitaux, la CENTIF-CI transmet un rapport sur ces faits au Procureur de la République qui saisit immédiatement le juge d'instruction.

Obligations

- Garantir la confidentialité des informations

Les membres et le personnel de la CENTIF-CI prêtent serment avant d'entrer en fonction. Ils sont tenus au respect du secret des informations recueillies, qui ne pourront être utilisées à d'autres fins.

- Accuser réception de toute déclaration de soupçon écrite

La CENTIF-CI accuse réception de toute déclaration de soupçon écrite. Elle traite et analyse immédiatement les informations recueillies.

- Informer les assujettis des conclusions de ses investigations

La CENTIF-CI avise en temps opportun, les assujettis aux déclarations de soupçon des conclusions de ses investigations.

- Elaborer un rapport trimestriel et annuel destiné au Ministre des Finances et à la BCEAO

La CENTIF-CI élabore et transmet des rapports périodiques et un rapport annuel sur ces activités.

Stratégie

Objectif spécifique 1

Optimiser le rendement de la CENTIF-CI par le renforcement des capacités du personnel.

Politique d'action :

Renforcer les capacités techniques des enquêteurs financiers en organisant un séminaire régional sur les techniques d'investigations financières.

Objectif spécifique 2

Améliorer le dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération.

Politique d'action :

- Amorcer l'élaboration du document de stratégie nationale de LBC/FT de la Côte d'Ivoire en organisant un atelier post évaluation mutuelle du dispositif.

- Réaliser une étude sur les menaces, risques et vulnérabilités de la Côte d'Ivoire en matière de BC/FT et de la prolifération et disposer d'un rapport sur l'environnement économique, financier et sécuritaire auxquels le système financier ivoirien est exposé.

- Mettre en place le système informatique de la CENTIF-CI et disposer d'un outil moderne de gestion des informations financières et économiques en vue d'un meilleur traitement des déclarations d'opérations suspectes (DOS).

Objectif spécifique 3

Renforcer l'adhésion des assujettis et des autorités politiques et administratives à la LBC/FT.

Politique d'action :

- Sensibiliser et former les organismes financiers et les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (Agences de voyages et Organismes à but non lucratif) et renforcer les capacités de dix responsables d'agences de voyage et de vingt responsables d'ONG.

- Organiser deux rencontres avec les administrations publiques et le secteur privé impliqués dans la LBC/FT et renforcer la coordination nationale des actions de lutte au niveau des administrations publiques et du secteur privé.

Objectif spécifique 4

Renforcer la coopération internationale en matière de LBC/FT.

Politique d'action :

- Signer trois accords de coopération avec les Cellules de Renseignements Financiers (CRF) étrangères dans le but de renforcer les échanges d'informations.

- Présenter la candidature de la Côte d'Ivoire à l'organisation d'une plénière du Groupe Egmont (Association internationale des Cellules de Renseignement Financier) et contribuer à améliorer l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire pour une meilleure attractivité des Investissements Directs Etrangers (IDE).

- Ouvrir le Centre Régional d'Information du GIABA à Abidjan afin d'approfondir et améliorer la sensibilisation sur les phénomènes de BC/FT.

COOPERATION

Organisation

La lutte contre la criminalité financière, au vu de son caractère transnational, exige pour être plus efficace, la mise en commun des efforts au niveau international. A ce titre, l'action de la CENTIF-CI s'inscrit dans le cadre des meilleurs standards internationaux.

Au niveau des partenaires stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la CENTIF-CI échange avec les grandes administrations financières ainsi que les administrations stratégiques en vue de mettre en place une base de données fiable et sécurisée par l'interconnexion des systèmes informatiques pour un traitement rapide et sécurisé des demandes d'informations et des déclarations de soupçons.

Au plan national

- Ministère de l'Economie et des Finances
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale des Douanes
- Justice
- Office Nationale d'Identification
- Autorité de Régulation des Marchés Publics
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire

Au plan régional

- GIABA (Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest)
- BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)
- CREPMF (Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers)
- CAERT (Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme)
- UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine)
- CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances)

Au plan international

- GAFI (Groupe d'Action Financière)
- EGMONT
- INTERPOL
- ONUDC (Office des Nations Unies contre le Crime et la Drogue)
- OMD (Organisation Mondiale des Douanes)
- OMC (Organisation Mondiale du Commerce)
- FMI (Fonds Monétaire International)
- Banque Mondiale
- OLAF (Office Européen de Lutte Antifraude)

Accords Signés

L'élargissement et le développement de la Coopération Internationale revêt un caractère primordial pour la CENTIF-CI.

En effet, la coopération facilite l'échange d'informations entre les CRF, permettant ainsi un traitement efficace sécurisé et rapide des déclarations de soupçons.

C'est pourquoi, la CENTIF-CI projette de négocier la signature de plusieurs accords de coopération avec des CRF étrangères.



HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

PRESENTATION DE LA HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE

CREATION ET STATUT

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) est l'organe national chargé de la prévention et de la répression des actes de corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire, aux termes de l'article 4 de l'Ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous l'autorité du Président de la République (art.2 ord. N°2013-661).

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

L'article 4 de l'Ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, indique que la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance assure une mission de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

À ce titre, elle est chargée :

- D'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ;
- De coordonner, superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre la corruption ;
- D'évaluer périodiquement, les instruments et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- D'identifier les causes structurelles de la corruption et des incriminations assimilées et de proposer aux autorités compétentes des mesures susceptibles de les éliminer dans tous les services publics et parapublics ;
- De donner des avis et conseils pour la prévention de la corruption à toute personne physique ou morale ou à tout organisme public ou privé, et de recommander des mesures d'ordre législatif et réglementaire de prévention et de lutte contre la corruption ;
- De contribuer à la moralisation de la vie publique et de consolider des principes de bonne gouvernance, ainsi que la culture du service public ;
- D'assister les secteurs publics et privés dans l'élaboration des règles de déontologie ;
- D'éduquer et de sensibiliser la population sur les conséquences de la corruption ;

- De s'assurer que toutes les institutions publiques disposent de manuels de procédures effectivement appliquées ;
- De recueillir et de diffuser les informations dans le domaine de la corruption ;
- De diffuser et de vulgariser les textes relatifs à la lutte contre la corruption ;
- De mener des investigations sur les pratiques de corruption ;
- D'identifier les auteurs présumés et leurs complices et d'initier les poursuites ;
- De recueillir, de centraliser et d'exploiter les dénonciations et plaintes dont elle est saisie ;
- De recevoir les rapports d'inspections et d'audits des organes et structures de contrôle et de détection de l'Etat en matière de lutte contre la corruption ;
- De recevoir les déclarations de patrimoine des assujettis ;
- De saisir le procureur de la République près la juridiction compétente ;
- De veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les organes qui participent à la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'international.

ORGANES DE LA HABG

La HABG a trois (03) organes : le Président, le Conseil et le Secrétariat Général.

LE PRESIDENT

M. Epiphane ZORO BI BALLO

Le Président anime et coordonne les activités de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Il est nommé par décret pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois.

LE CONSEIL

Le Conseil est composé du Président et de dix (10) autres membres. Les membres du conseil sont nommés par décret pour trois (3) ans, renouvelables une fois.

Monsieur Krah KOUAME

Conseiller à la Cour Suprême de Côte d'Ivoire

Monsieur Emmanuel ASSI

Avocat au Barreau de Côte d'Ivoire

Monsieur Adama YEO

Enseignant Chercheur en Droit

Madame Wagninsoun Hortense TOURE

Commissaire Divisionnaire de Police

Madame Mariam COULIBALY épouse SALAH

Administrateur des Services Financiers option Douane

Monsieur Daniel YAO KOUAKOU

Enseignant-Chercheur, Maître- Assistant au CAMES

Monsieur Raymond DAFTE

Ingénieur informaticien

Monsieur Vincent Koua DIEHI

Magistrat Hors hiérarchie

Madame Noélie Bayéré LOBOGNON épouse GANSAH

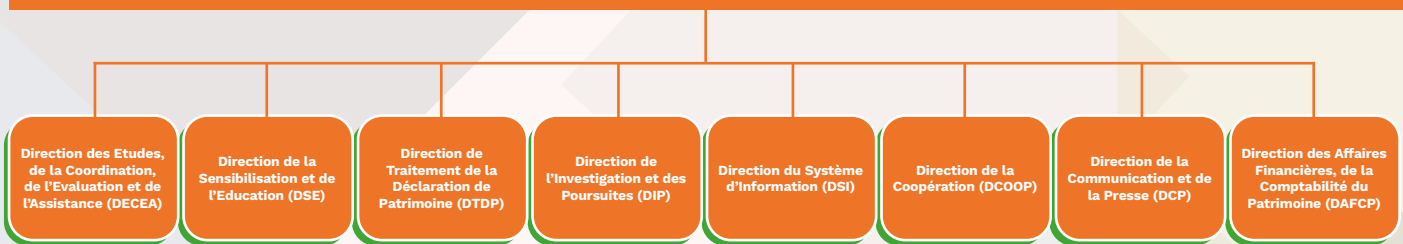
Cadre de Banque

Il est l'organe de décision. A ce titre, il est chargé :

- D'élaborer le règlement intérieur ;
- De donner son avis sur les dossiers comportant des faits susceptibles de constituer des actes de corruption ou des infractions assimilées ;
- D'approuver le programme d'actions ;
- De veiller à l'implication de chaque secteur d'activité dans la prévention et la lutte contre la corruption ;
- D'approuver les rapports d'activités ;
- De donner son avis sur les questions qui lui sont soumises par le Président ;
- D'approuver le budget ;
- D'adopter le rapport annuel adressé au Président de la République ;
- De constater l'empêchement absolu du Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- D'approuver le règlement intérieur de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

LE SECRETAIRE GENERAL

M. Diamouténé Oumar DOH



Le Secrétariat Général comprend huit (08) Directions animées par des Directeurs nommés par arrêté du Président de la HABG. Chaque Direction a en son sein des services et des sections.

Le Secrétariat Général a pour mission d'assurer la gestion administrative et financière de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Il est dirigé par un Secrétaire Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres.

Le Secrétaire Général est chargé :

- De préparer les réunions du Conseil, dont il assure le secrétariat ;
- D'exécuter les délibérations du Conseil ;
- D'élaborer le programme d'activités et le projet de budget de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- De recevoir les rapports d'activités et d'audits des structures de contrôle et de détection ;
- De préparer les dossiers de poursuites pour des faits constitutifs d'actes de corruption ou d'infractions assimilées ;
- De préparer l'élaboration du projet de rapport annuel de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance adressé au Président de la République, et de veiller à sa publication au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

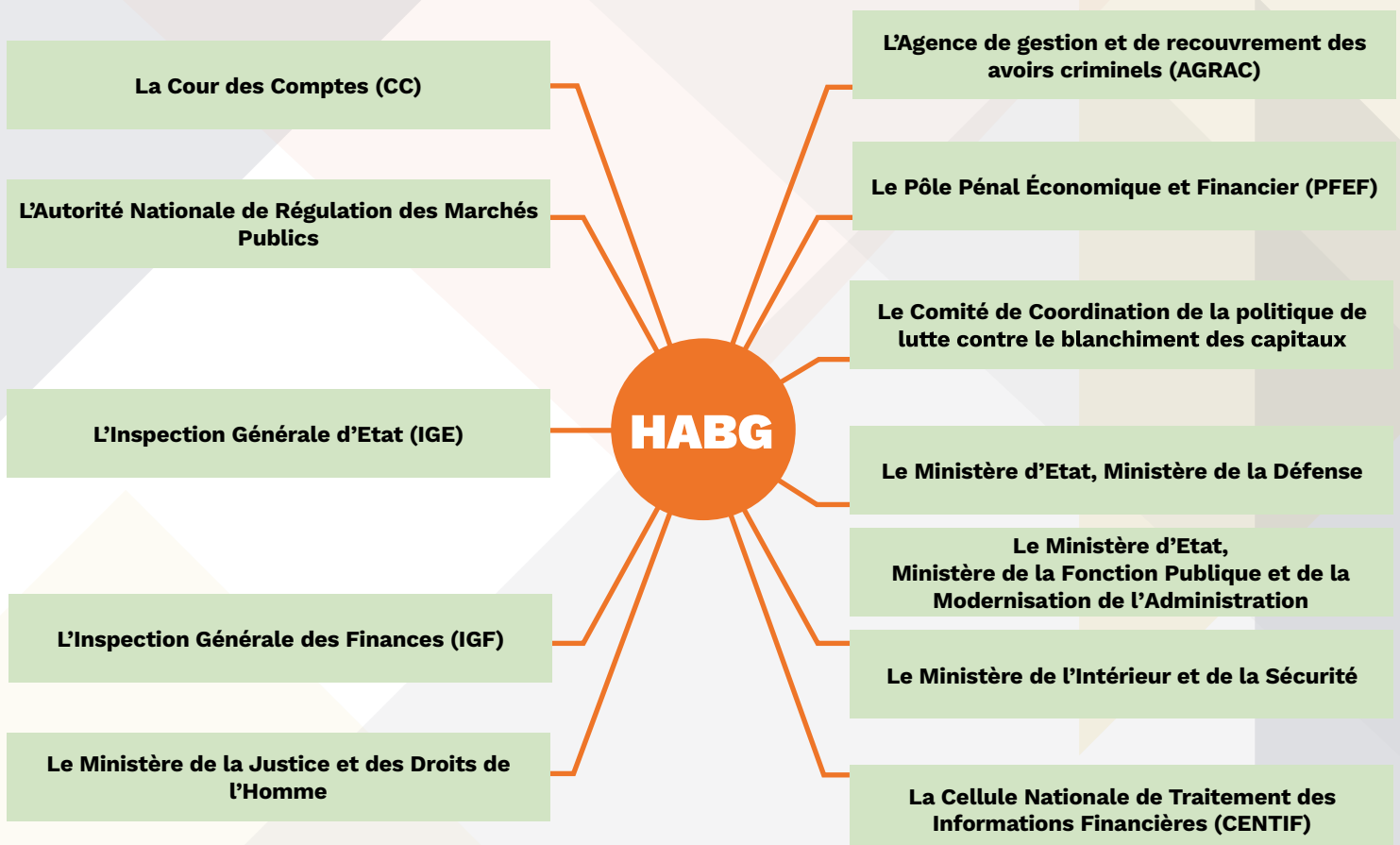
RAPPORTS FONCTIONNELS AVEC LES AUTRES INSTANCES EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE CORRUPTION

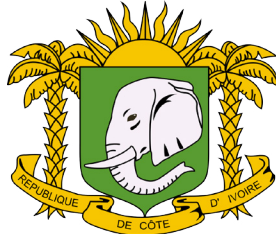
- **Au niveau national**, la HABG coopère avec les autres entités qui contribuent à la prévention et à la lutte contre la corruption. A ce titre, elle a signé plusieurs accords de coopération, notamment avec l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Deux (02) projets d'accord de coopération de la HABG avec l'Observatoire du Service Public (OSEP) et la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP) ont été élaborés et validés.

- **Au niveau international**, la HABG et l'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) du Sénégal ont signé un protocole d'accord qui vise à définir un cadre de coopération en matière de prévention, de détection et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.


LA HABG ET LES INSTANCES EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION





HAUTE AUTORITÉ POUR LA BONNE GOUVERNANCE

 **COCODY RIVIERA IV LE GOLF / 01 BP 11786 Abidjan 01**

 **(+225) 27 22 47 95 00**

 **La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance**

 **HABG**

 **info@habg.ci**

 **www.habg.ci**

pour dénoncer tout acte de corruption en toute sécurité :

 **numéro vert (appel gratuit) : 800 800 11**

 **www.signalis.habg.ci**



HAUTE AUTORITÉ POUR
LA BONNE GOUVERNANCE

SIGNALIS

TOUT ACTE DE CORRUPTION
DE FAÇON ANONYME

Dénonciateurs
protégés
par la loi

Plateforme
sécurisée et
confidentielle

Anonymat
100% garanti

*"La Côte d'Ivoire
résolument
engagée contre
l'enrichissement
illicite et le
blanchiment de
capitaux"*



www.signalis.habg.ci



N° VERT

800 800 11

**La Newsletter de la Bonne Gouvernance et
de la Lutte Contre la Corruption**

N° 003 - Décembre 2024 - Janvier 2025